

Date de préparation / Date de révision 26-juin-2015
Version 1

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

#### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit 981939

Numéro de la FDS: D14857\_SDS\_Myoglobin Plus \_FR

Nom du produit Myoglobin Plus

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Diagnostic in vitro.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Thermo Fisher Scientific Oy

Analyzers & Automation Clinical Diagnostics Ratastie 2, P.O. Box 100 FI-01621 Vantaa, Finland

Numéro de téléphone +358 10 329200

Adresse e-mail <u>system.support.fi@thermofisher.com</u>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC France +(33)-975181407

CHEMTREC INTERNATIONAL +1 703-741-5970

#### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Marchandise non dangereuse.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pas nécessaire.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

#### **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Composant	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008	67/548/CEE Classification
Azoture de sodium (CAS #: 26628-22-8)	< 0.1 %	Acute Tox. 2 (H300) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) (EUH032)	T+; R28 R32 N; R50-53

Pour le texte complet des phrases R et des mentions H évoquées dans la présente Section, consulter la Section 16

#### **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### **Myoglobin Plus**

Date de révision 26-juin-2015

#### Conseils généraux

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### Contact cutané

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.

#### Contact oculaire

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### Ingestion

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

#### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1. Movens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

#### Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucune information disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

### Produits de combustion dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un respirateur autonome à air comprimé, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) ainsi qu'une combinaison complète de protection.

#### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre en place une ventilation adaptée.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

#### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

**Myoglobin Plus** 

Date de révision 26-juin-2015

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

#### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Composant Limites d'exposition** 

Composant	Finlande	Union européenne	Le Royaume Uni	Allemagne
Azoture de sodium	TWA: 0.1 mg/m³ 8 tunteina STEL: 0.3 mg/m³ 15 minuutteina Iho	Skin TWA 0.1 mg/m³ STEL 0.3 mg/m³	Skin TWA 0.1 mg/m³ STEL 0.3 mg/m³	MAK 0.2 mg/m³ (inhalable)

Composant	Suède	Norvège	Danemark	France
Azoture de sodium	STV: 0.3 mg/m <sup>3</sup> 15 minuter	Hud	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	TWA / VME: 0.1 mg/m <sup>3</sup> (8
	LLV: 0.1 mg/m <sup>3</sup> 8 timmar.	Ceiling: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	Hud	heures). restrictive limit
	Hud			STEL / VLCT: 0.3 mg/m <sup>3</sup> .
				restrictive limit
				Peau

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Gants jetables	Voir les recommandations	-	EN 374	(exigence minimale)
	du fabricant			

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

#### Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues

**Protection respiratoire** Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

#### À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

Méthode - Aucune information disponible

(Air = 1.0)

**Myoglobin Plus** 

Date de révision 26-juin-2015

#### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Aucune information disponible

État physique Liquide

Odeur

Seuil olfactif

Point/intervalle de fusion

Point/intervalle d'ébullition

Point d'éclair

Aucune information disponible

Aucune donnée disponible

Taux d'évaporationAucune donnée disponibleInflammabilité (solide, gaz)Aucune information disponibleLimites d'explosivitéAucune donnée disponible

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité de vapeur

Densité / Densité

Densité apparente

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

**Hydrosolubilité** Aucune information disponible **Solubilité dans d'autres solvants** Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Viscosité
Propriétés explosives
Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

#### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

#### 10.5. Matières incompatibles

Métaux lourds.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

#### **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

**Myoglobin Plus** Date de révision 26-juin-2015

Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Cutané(e) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Inhalation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Azoture de sodium	27 mg/kg (Rat)	50 mg/kg(Rat)	
		20 mg/kg (Rabbit)	

#### b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Aucune donnée disponible.

#### c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Aucune donnée disponible.

#### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire

Aucune donnée disponible.

Peau

Aucune donnée disponible.

#### e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Aucune donnée disponible

#### f) cancérogénicité;

Aucune donnée disponible

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

#### g) toxicité pour la reproduction;

Aucune donnée disponible.

#### h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Aucune donnée disponible.

### i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

Aucune donnée disponible.

#### **Organes cibles**

Aucune information disponible.

#### j) danger par aspiration;

Aucune donnée disponible.

#### Symptômes / effets, aigus et différés

Aucune information disponible

#### **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1. Toxicité

Composant	Poisson d'eau douce	Daphnie	Algues d'eau douce	Microtox
Azoture de sodium	5.46 mg/L LC50 96 h			
	0.7 mg/L LC50 96 h 0.8			
	mg/L LC50 96 h			

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

Myoglobin Plus Date de révision 26-juin-2015

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles pour l'évaluation.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e)

#### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus / produits non utilisés

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### Emballages contaminés

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	IMDG/IMO	ADR	IATA
	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des	-	-	-
Nations unies			
14.3. Classe(s) de danger pour le	-	-	-
transport			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de dangers identifiés

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable, les produits emballés

#### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux X = liste											
Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS (Australi e)	KECL
Azoture de sodium	247-852-1	-		Х	Х	-	Х	Х	Х	Х	Х

#### Réglementations nationales

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
Azoture de sodium	WGK 2	

**Myoglobin Plus** 

Date de révision 26-juin-2015

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

#### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

#### Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R28 - Très toxique en cas d'ingestion

R32 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

#### Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Industrial Hygiene **DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

ADR - Accord européen relatif au transport international des

marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime

Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques,

section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste

canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et

nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

IARC - Centre international de Recherche sur le Cancer

PNEC - La concentration prévisible sans effet

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

par les navires

VOC - Composés organiques volatils

#### Principales références de la littérature et sources de données

Fournisseurs fiche technique de sécurité,

ChemADVISOR - LOLI,

Merck index.

**RTECS** 

#### Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Version

Date de révision 26-juin-2015

Motif de la révision Mise à jour du CLP format.

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient avoir valeur de garantie ou d'assurance-qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être invalides si la substance est employée en combinaison avec toute autre substance ou dans tout autre procédé,

**Myoglobin Plus** Date de révision 26-juin-2015

à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.